

Bruxelles, le 4 décembre 2025  
(OR. en)

15930/25

ATO 83  
CONOP 84

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant approbation de la conclusion, par la Commission européenne, de l'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) - Adoption

---

1. L'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) a été créée en application de l'accord du 9 mars 1995 entre les gouvernements de la République de Corée, du Japon et des États-Unis d'Amérique. Le 19 septembre 1997, l'Union européenne (UE) y a adhéré, par l'intermédiaire de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), et en est restée partie contractante à travers neuf accords successifs.
2. Le neuvième accord entre Euratom et la KEDO a expiré le 31 mai 2024, et il est dans l'intérêt de l'Union de conclure un dixième accord, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2024. Le dixième accord a une durée d'un an, avec renouvellement annuel automatique jusqu'au 31 mai 2027. Il n'y a aucune contribution financière d'Euratom au budget de la KEDO en application dudit accord.
3. Le 10 novembre 2025, la Commission européenne a présenté une recommandation en vue de l'adoption d'une décision du Conseil portant approbation de la conclusion du dixième accord entre Euratom et la KEDO, sur la base de l'article 101, deuxième alinéa, du traité Euratom.

4. La recommandation a été examinée par le groupe "Questions atomiques" le 13 novembre 2025. Une consultation écrite informelle a été lancée le 14 novembre et s'est achevée le 21 novembre (doc. 15788/25<sup>1</sup> + ADD 1). Les délégations n'ont soulevé aucune objection. Le 1<sup>er</sup> décembre, la présidence a informé le groupe "Questions atomiques" des résultats de la consultation.
5. Par sa décision, le Conseil approuvera la conclusion par la Commission européenne du dixième accord entre Euratom et la KEDO, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2024.
6. Le Coreper pourrait dès lors inviter le Conseil:
  - à adopter, en point "A" de l'ordre du jour, le texte figurant dans les documents 15788/25 + ADD 1.

---

---

<sup>1</sup> Le document 15788/25, en cours de mise au point par les juristes-linguistes, sera mis à la disposition des délégations avant la réunion du Coreper du 10 décembre 2025.